

**Délégués :**

En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 8 décembre 2022**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/22-123****Ressources humaines & organisations de travail  
Recrutement d'un agent contractuel : Bibliothécaire adjoint**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 2 décembre 2022, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon - 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 8 décembre 2022 à 17h00.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Julien CANIN, Patricia DAUMARIE

**Absents :**

Thibaut BEAUTÉ

**Absents excusés :****Pouvoirs :**

Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Aline BERTOU, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND

**Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE**

## **Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-12 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territorial ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021 portant délégation de compétences Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu l'avis du comité technique du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision relative aux contrats de recrutement de droit public ou privé, d'une durée déterminée ou indéterminée, et à leurs avenants, et notamment pour les emplois visés à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de bibliothécaire adjoint, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : De prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de **Bibliothécaire adjoint**, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, **à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 3 ans**, au grade de bibliothécaire territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour exercer les fonctions suivantes :

- Assurer l'intérim en cas d'absence de la direction
- Elaboration et rédaction d'une charte d'accueil du public pour le réseau,
- Accompagner les agents dans l'expérience utilisateur et réflexion sur les services (médiation, accueil, valorisation),
- Evaluer les besoins en formation des agents autour de l'accueil,

### **Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- Piloter la réflexion sur les outils de communication destinés à l'accueil du public (plaquettes horaires, guide du lecteur...),
- Développer partenariats et politique d'accueil envers les publics adultes éloignés de la culture,
- Régisseur mandataire,
- Superviser le secteur adulte de Vernon,
- Participer aux acquisitions adultes,
- Participer au groupe de travail sur l'évolution des horaires d'ouverture,
- Participer à la communication sur les réseaux,
- Ponctuellement coordonner la Nuit de la lecture sur le réseau, l'action culturelle Bien être et santé, action culturelle ma vie ma planète...

**Article 2 :** Cet emploi peut être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans.

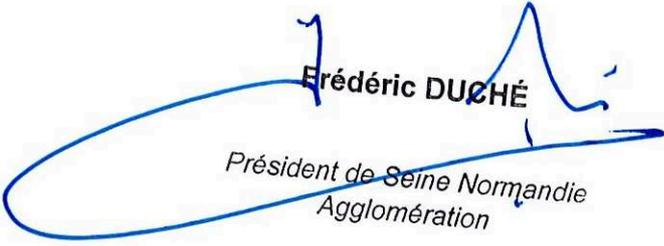
A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit à durée indéterminée.

**Article 3 :** L'agent devra détenir un niveau de formation et/ou une expérience professionnelle correspondant aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé au grade de **Bibliothécaire territorial** et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filiale culturelle).

**Article 4 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 5 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

  
Frédéric DUCHÉ  
Président de Seine Normandie  
Agglomération